

DROME & ARDECHE

DEPARTEMENTALES

SAINT-VALLIER : DES SALARIÉS AUX COMMANDES

Les premiers jours de Ceralep Société Nouvelle

LE FAIT du JOUR

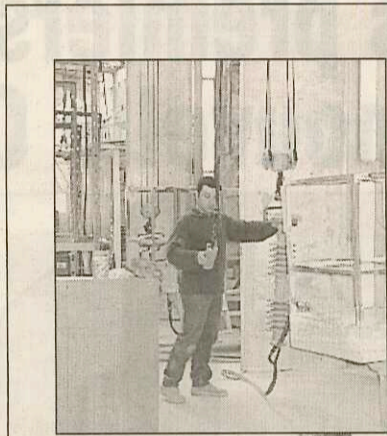
Sous cette identité, l'entreprise saint-valléroise est en train de renaître. Et devient ainsi la 220^e société coopérative ouvrière en Rhône-Alpes. Le début d'une sacrée aventure pour 56 salariés de l'ancienne entreprise. Après avoir connu les affres d'une liquidation, ils sont désormais aux commandes de la dernière unité de production d'isolateurs électrotechniques dans l'hexagone.

En bordure de RN 7 à Saint-Vallier, le parking de l'entreprise est à nouveau occupé. Un signe qui ne trompe pas. L'activité a repris depuis quelques jours dans les bâtiments de Ceralep. Juridiquement l'entreprise existe désormais sous la forme d'une Scop (Société coopérative ouvrière de production) grâce à une partie des salariés et de nombreux soutiens. "Ceralep SN" est officiellement née jeudi matin, quand le juge-commissaire M. Mansion, du tribunal de commerce de Romans, a

autorisé par ordonnance cette reprise. Aussitôt les salariés se sont mis au travail. « Ça bosse, mais on ne produit pas encore » précisait hier Robert Nicaise, nommé directeur de cette structure par le conseil d'administration (lire ci-contre). Pour l'heure en effet, on s'active à remettre en état l'outil de production et notamment l'atelier "marche à pâte". Car depuis plus de deux mois, tout était arrêté. Depuis le 30 janvier dernier exactement, date à laquelle la liquidation judiciaire de Ceralep SA a été prononcée.

Déjà 200 tonnes en commandes sur les 850 tonnes de production envisagée en 2004

un formidable élan de solidarité tant auprès de la population du bassin St Vallérois que des entreprises du secteur. Avec 660 donateurs, dès la mi-février, le compte y était ! Parallèlement, la communauté de communes et le conseiller général Alain Genthon se démenaient pour multiplier les contacts, tant au niveau du Département que de la Région. Différentes versions du projet de Scop étaient présentées au juge-commissaire, avec à chaque fois des complé-



Ceralep fabrique des isolateurs de grande taille pour la moyenne et très haute tension. L'activité a repris dans les bâtiments.

Mais que de chemin parcouru en l'espace de quelques semaines. Un chemin semé d'embûches, il est vrai. Après les affres du redressement judiciaire dès la mi-septembre 2003 — Ceralep comptait alors 154 salariés — il y eut fin novembre une vague de 56 licenciements économiques, puis une partie du personnel a présenté un projet de reprise sous forme d'une SARL, rejeté lors de la liquidation. Soutenu par la communauté de communes des Deux Rives, ce noyau dur d'une douzaine de salariés croyant fermement en leur entreprise, s'est alors rapproché de l'Union régionale des Scop. Celle-là même qui leur recommanda de réunir 100 000 € en vue de créer une Scop. La suite, on la connaît...

51 000 € étaient rapidement réunis par les salariés et le reste collecté grâce à un formidable élan de solidarité tant auprès de la population du bassin St Vallérois que des entreprises du secteur. Avec 660 donateurs, dès la mi-février, le compte y était ! Parallèlement, la communauté de communes et le conseiller général Alain Genthon se démenaient pour multiplier les contacts, tant au niveau du Département que de la Région. Différentes versions du projet de Scop étaient présentées au juge-commissaire, avec à chaque fois des complé-

ments d'information exigés. Le 3^e projet sera le bon. Quand le juge-commissaire reçut l'assurance que le projet de la communauté des Deux Rives était validé. Ce projet vise à la mise aux normes de certains équipements (système de régulation des deux fours, déménagement du service technique et du labo...) avec 550 000 € qui pourront être débloqués par le conseil régional et le conseil général. 25 % de cette somme sous la forme d'aides et le reste remboursable. Quant au coût de cette reprise, il aura été de 80 000 € pour la Scop qui s'est contenté de l'unité de production, abandonnant les bâtiments annexes, d'où la restructuration en cours. Parallèlement, grâce au réseau de partenaires financiers de l'Union régionale des Scop, "Ceralep SN" dispose de 600 000 € pour combler le fonds de roulement pendant les trois premiers mois. « Le plus important, c'est que nous ayons pu reprendre la société sans avoir à supporter le coût de licenciements. De toute façon, c'était impossible ! » explique Robert Nicaise. Il restait en février 98 salariés, puis 93 après le licenciement resté en suspens de 5 salariés protégés. Une procédure a pu être mise en place avec le juge-commissaire pour que le personnel ne perde pas ses droits aux Assedic. Tous les salariés ont été interrogés et 56 ont décidé de poursuivre l'aventure. Tant et si

bien que le projet de Scop concernant 58 personnes, ce sont deux embauches qui vont avoir lieu. Le conseil d'administration a été mis en place. Il compte onze membres du personnel dont 2 représentants des salariés. Figurent également au sein de ce conseil d'administration d'autres responsables de Scop dont la présidente d'ITDT (impression sur tissage) de Tournon. Le directoire quant à lui se compose de cinq personnes : 1 directeur, 1 directeur commercial, 1 contrôleur de gestion, 1 responsable ordonnancement, 1 responsable qualité/service après-vente. On l'aura compris, l'activité est très encadrée par la structure régionale.

La production, quant à elle, devrait débuter dans quelques jours avec un marché d'isolateurs destinés à la SNCF. Car les salariés-repreneurs sont toujours restés en contact avec les clients et fournisseurs. Côté prévisions de production, la barre pour 2004 a été fixée à 850 tonnes (*) sachant que Ceralep SA dispose déjà de 200 tonnes en commandes. Bref, le plus dur reste encore à faire... La

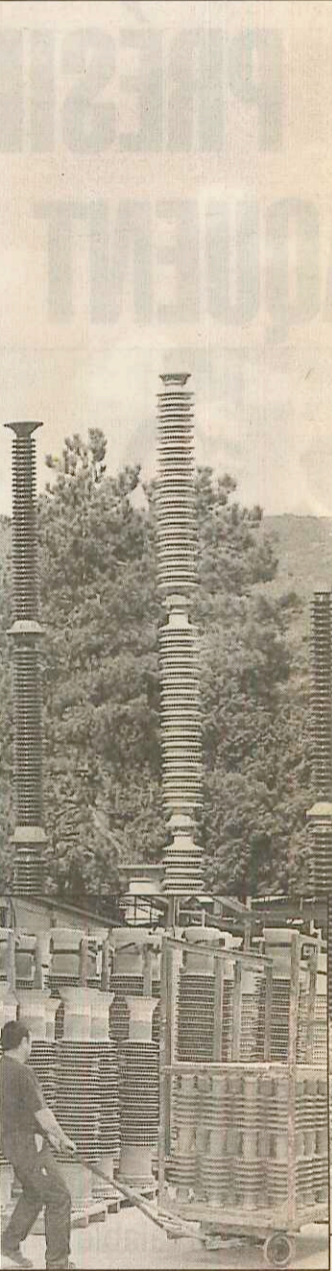
nouvelle Scop compte aussi beaucoup sur le projet de fabrication de cuves en céramique pour le compte du CEA en vue de l'enfouissement de déchets de moyenne et faible radioactivité. Le prototype existe. La décision sera prise par l'Etat en 2004 et le marché est considérable : on parle de 1 000 cuves par an pendant 10 ans !

Maryse SCHOON-GAYET (*) Auparavant, la production de Ceralep était de 3500 tonnes/an dont le quart était destiné à Alstom.

L'ancien secrétaire du CE devient directeur !

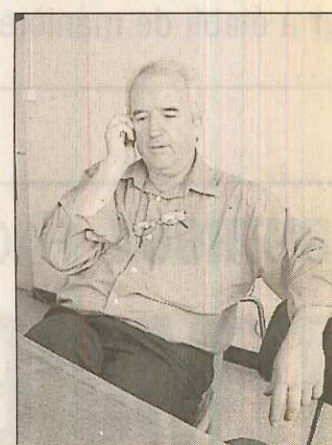
A 54 ans, Robert Nicaise a été nommé à la tête de "Ceralep SN" par le conseil d'administration. Il semble bien que l'on ne se soit pas bousculé au portillon pour assumer cette fonction... Le nouveau directeur — comme souvent lors de la création de Scop — a un parcours atypique. Il travaille à Ceralep depuis 1966. Salarié pendant 30 ans en production, il était depuis 8 ans animateur de sécurité. Il aura surtout été pendant 28 ans secrétaire du comité d'entreprise, élu sous l'étiquette CGT. Depuis quatre ans, il avait passé le

relais, en demeurant secrétaire-adjoint. De nouvelles charges qui ne l'effraient pas : « En préparant ce dossier de reprise, je n'ai pas l'impression d'avoir fait plus que quand je militais. Le contexte est toujours resté le même : sauver l'entreprise ». Le conseil d'administration a également décidé du niveau des rémunérations : « Dans l'évolution, il n'y a que moi qui ait véritablement changé : de 1 200 € par mois, je passe à 3 000 € brut » confie-t-il sans réticence, et d'ajouter : « ça n'a rien de secret... »



Maryse SCHOON-GAYET

(*) Auparavant, la production de Ceralep était de 3500 tonnes/an dont le quart était destiné à Alstom.



Robert Nicaise : l'ancien secrétaire-adjoint du CE est devenu directeur !